Les pilotes défendent leurs heures de vol

TRANSPORTS L'Europe veut modifier leur régime horaire

▶ Vols de nuit : l'Europe veut autoriser 11 heures de vol quand les pilotes et certains scientifiques veulent limiter à 10 heures au maximum.

▶ Le débat européen touche à sa fin, la décision finale devrait tomber rapidement.

Les pilotes ne veulent pas devoir tenir le manche durant plus de 10 heures d'affilée. © RENE BRENY

Un pilote d'avion peut-il voler durant plus de dix heures en toute sécurité pour les passagers ? La question est en débat depuis des mois. Des années. D'un côté, les associations de pilotes plaident pour ne pas devoir achever leurs prestations en étant « morts crevés » (leur action s'intitule d'ailleurs « dead-tired.eu »). Le problème ne concerne pas uniquement les heures de vol mais aussi les heures préalables (parfois 12 heures) durant lesquelles les pilotes peuvent devoir rester de garde ou en stand-by, avant de prendre le manche à balai. Ce qui les faire atterrir, finalement, après 22 ou 23 heures de veille.

De l'autre côté, les compagnies aériennes européennes appellent à un règlement qui harmonise les différences nationales et atténue les concurrences inutiles en plaçant tout le monde à un maximum de 11 heures 45 (vol de jour) ou 11 heures (vol de nuit).

Les défenseurs des pilotes soulignent toutefois que différents rapports, commandés par… l'Europe, recommandent de limiter le nombre d'heures de vol à 10 heures par jour et rappellent que le temps de vol est limité à neuf heures aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Espagne.

Les associations de compagnies répliquent qu'un pays aussi strict que l'Allemagne autorise un horaire plus large, que les études démontrent surtout l'effet des changements trop fréquent de pause (matin, midi et soir), que le problème des pilotes est souvent lié au fait qu'ils n'habitent pas près des aéroports ou, enfin, que les associations professionnelles profitent du débat pour régler des négociations sociales qu'ils devraient mener en direct avec chaque compagnie.

Les pilotes rappellent : le temps de vol est limité à 9h aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne

On entre dans une semaine cruciale, explique l'association européenne des compagnies aériennes. Malgré que les débats officiels au Parlement européen aient souligné *« les graves lacunes d'un texte ignorant les conclusions d'études scientifiques sur la fatigue »*, pour reprendre l'analyse du syndicat français des pilotes.

Au syndicat des pilotes belges (Belgian cockpit association), on ajoute que la situation est plus dramatique, plus lâche, que ça : *« Les parlementaires ne vont même pas se prononcer sur la durée maximale de vol autorisée pour un pilote mais sur un ensemble de mesures parallèles et renvoyer les détails concrets à des instances où nous n'avons plus rien à dire »*, s'y désespère-t-on. Avant de rajouter, aussi, que ces décisions sont prises en dépit du bon sens, en contradiction avec de nombreuses études et recommandations scientifiques.

Ce sont ces prochaines semaines, en tous les cas, que le processus européen sur les modifications des conditions de vols des pilotes va arriver à son terme. Après le vote positif des États membres en juillet, ce jeudi c'est la commission transport du parlement qui devrait se prononcer. Avant que le dossier n'atterrisse, en phase finale, en séance plénière du parlement européen dans les prochaines semaines.

Jusqu'ici, les associations de pilotes ont privilégié les actions de sensibilisation. La proximité de la décision finale va-t-elle radicaliser leur position et engendrer des perturbations ? Les pilotes savent que ce n'est pas ainsi qu'ils rendront leur cause populaire. De là à penser qu'ils ne se feront pas entendre… ■

ÉRIC RENETTE

Des coopérateurs d'Arco en justice

FINANCES Une action a été introduite pour destituer les liquidateurs

Des actionnaires ne digèrent toujours pas la chute de Dexia. Ce mardi, une plainte a été introduite auprès du tribunal de commerce de Bruxelles par les avocats Geert Lenssens et Niels Van Campenhout (SQ Law) qui représentent « Geld terug van Arco », des coopérateurs mécontents du groupe Arco. Le groupe Arco, lié au mouvement ouvrier chrétien, qui a été un des grands actionnaires de Dexia, est aujourd'hui en liquidation. Ces coopérateurs demandent la destitution des trois liquidateurs actuels : Ludo Foqué, Francine Swiggers et Marc Tinant.

« Nous leur reprochons d'abord un manque de transparence, nous explique Geert Lenssens. *La loi oblige les liquidateurs à remettre un rapport semestriel sur l'état de la liquidation*, poursuit-il. *Ces rapports sont effectivement publiés. Mais ils sont trop sommaires : quatre pages, pour décrire des participations complexes, ce n'est pas assez »*, martèle l'avocat, qui s'interroge aussi sur les motifs qui ont présidé à certaines opérations, comme l'octroi par une société du groupe d'un prêt de 25 millions d'euros à une autre société du groupe.

Geert Lenssens suspecte aussi certains conflits d'intérêts. Deux des liquidateurs actuels, Marc Tinant et Francine Swiggers, ont également été par le passé administrateurs d'Arco et de Dexia. Or, contrairement au Holding communal, les liquidateurs d'Arco n'ont pas ordonné d'enquête afin de déterminer si les administrateurs avaient commis des fautes qui avaient abouti à la débâcle du groupe. *« Une responsabilité qui a pourtant été évoquée dans un récent rapport de la Cour des Comptes françaises sur la chute de Dexia, »* poursuit Geert Lenssens. Il est vrai que les investigations menées par les liquidateurs du Holding communal n'ont permis de déceler aucune faute.

On attend l'Europe

« Geld terug van Arco » pourraient ne pas être seul à monter aux barricades. Un autre groupe de coopérateurs mécontents d'Arco, l'Arcopar Actieteam, avait lui aussi demandé la nomination de nouveaux liquidateurs lors de l'assemblée générale de la coopérative en juin dernier. Mais il n'avait pas obtenu les voix nécessaires. Arcopar Actieteam, conseillé par Deminor, pourrait également envisager une action. « C'est une possibilité, mais il est encore trop tôt pour la confirmer, » commente prudemment Erik Bomans (de Deminor).

La décision est suspendue à celle que la Commission européenne doit rendre, d'ici quelques semaines espère-t-on. L'Europe doit dire en effet sur la garantie de 1,5 milliard accordée aux coopérateurs d'Arco est légale ou pas. Si elle ne l'est pas, les coopérateurs devront supporter seuls la perte de valeur générée par la chute de l'action Dexia. Ce qui devrait réduire à presque rien la valeur de leurs parts. Et pourraient les inciter à exprimer plus vivement leurs mécontentements. ■

PIERRE-HENRI THOMAS

LESBRÈVES

L'inflation sous la barre des 2 %

Le taux d'inflation annuel devrait s'élever à 1,2 % en 2013 et 1,3 % en 2014, alors qu'il avait encore atteint 2,84 % en 2012 et 3,53 % en 2011, selon les dernières prévisions d'inflation du Bureau fédéral du Plan. L'augmentation de l'indice santé, qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers, serait quant à elle de 1,3 % en 2013 et de 1,4 % en 2014, contre 2,65 % en 2012 et 3,06 % en 2011. Le Bureau du Plan s'attend toujours à un dépassement de l'indice-pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public en mai 2014. La dernière fois que cet indice a été dépassé remonte à novembre 2012. (b.)

CHINE

La pression s'accroît sur GSK

La pression sur le groupe pharmaceutique britannique GlaxoSmithKline (GSK), accusé de corruption en Chine, s'est accrue mardi, la presse d'État affirmant que l'enquête en cours montrait une responsabilité directe de l'entreprise dans le versement de pots-de-vin. *« Plus l'enquête progresse, plus il devient clair que (le système de corruption) était organisé par GSK Chine et non par des représentants en médicaments (de GSK) agissant de façon individuelle »*, écrit l'agence Chine nouvelle. GSK a réagi mardi en affirmant dans un communiqué être très préoccupé par ces accusations et prêt à coopérer avec la police chinoise dans son enquête. (afp.)

FRANCE

LVMH n'ira pas en appel contre les 8 millions d'amende

Le numéro un mondial du luxe LVMH a annoncé mardi qu'il renonçait à faire appel de la condamnation record de 8 millions d'euros que lui avaient infligée, le 25 juin dernier, les autorités boursières (AMF) pour être entré masqué au capital de son concurrent Hermès. Le groupe a expliqué que, même s'il estimait avoir des motifs pour interjeter appel, il préférait ne pas le faire dans l'intérêt de ses actionnaires et pour ne pas *« entraver la saine gestion de (sa) participation* dans Hermès. D'un montant de 8 millions d'euros, cette amende était la plus forte jamais prononcée par l'AMF (le collège avait requis une condamnation de 10 millions. Le groupe souligne toutefois que l'AMF a expressément confirmé, tout au long de la procédure, que LVMH n'avait commis ni manquement à la réglementation sur les franchissements de seuil, ni délit d'initié ni manipulation de cours. (afp)

19600700

Cette semaine :

L'étrange amoureux russe de Monica Bellucci

■ Séparée de Vincent Cassel, l'actrice italienne est sous le charme d'un milliardaire russe.

■ Telman Ismailov avait invité Monica à l'inauguration de son hôtel de luxe, le Mardan Palace.

Exclusif : les carpes mènent l'enquête !

■ Etonnant : l'Université de Liège forme des carpes à la recherche de cadavres dans le cadre d'enquêtes policières.

■ D'autres animaux, vautours, chiens, insectes divers, sont mis à contribution par la police.

Du franc belge à l'euro : l'incroyable hausse des prix

■ Hallucinant : en plus de douze ans, les prix ont, en moyenne, augmenté de 27%.

■ La farine : +95% ; le chocolat : +74% ; le diesel : +90% ; le revenu des ménages : +9,3%.

Profitez de notre offre :

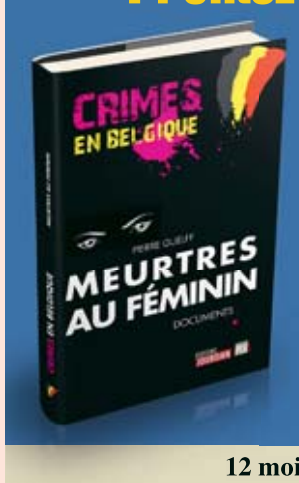

"Crimes en Belgique" (Meurtres au féminin)

4,60€

+ prix du magazine

12 mois au prix de 96 €,
au lieu de 124,80 € (prix de vente au numéro)
Par téléphone au 078-05.05.10
Par fax au 02-225.59.01

Surfez sur http://soirmag.lesoir.be/services/abonnement/